

Sud

Solidaires, unitaires, démocratiques

SUD RENAULT

GUYANCOURT – AUBEVOYE

1 AVENUE DU GOLF 78084 GUYANCOURT CEDEX

API : FR TCR LOG 0 23

TCR : ☎ 01 76 83 22 93 📠 06 82 55 83 16 📠 01 76 89 12 36

CTA : ☎ 01 76 87 63 09 📠 06 04 18 63 89 📠 01 76 89 02 85

sud.guyancourt@renault.com

sud.aubevoye@renault.com

www.sudrenault.org

Union
syndicale

Solidaires

industrie

Tract N°8 Mars 2016

TOUS DANS LA RUE JEUDI 31 Mars

CONTRE LA LOI TRAVAIL

Quittons le matraquage médiatique ambiant pour percevoir qu'étudiants, salariés ou syndicalistes ne sont pas les seuls à être opposés au projet de loi.

Exemple avec un article paru dans Le Figaro(!), journal peu réputé pour ses positions gauchistes. Guillaume Sarlat, polytechnicien et inspecteur des finances expliquait le 16 mars dernier :

« *Qu'y a-t-il dans cette loi finalement ? Diverses mesures qui viennent diminuer les droits des salariés [...] ou encore la mécanique des accords avec le patronat, où les accords d'entreprises devraient désormais primer sur les accords de branches ; la création d'un référendum d'entreprise ; et un recours plus facile au licenciement économique...* »

« **Que peut-on attendre de cette loi pour la croissance et l'emploi en France ? En pratique très peu de choses, voire rien du tout !** »

« *C'est donc la déconstruction du Droit du Travail qui a pris le relais de la politique low-cost/low-innovation...*

... Ces politiques low-cost/low-innovation sont les piliers du libéralisme à la française. Un modèle très favorable aux grands groupes, car cela leur permet de se concentrer sur l'optimisation à court terme de leurs coûts au détriment des salariés, et de transférer tous leurs coûts sociaux à l'Etat. » Si Le Figaro l'écrit, nous sommes donc renforcés pour conclure :



RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL

RASSEMBLEMENT dans la Ruche à 10h

Jeudi 31 mars sur les 20 mn de pause

à l'appel de SUD, CGT et SMTE

ET POUR LES SALARIES DE L'ETABLISSEMENT, QUEL IMPACT ?

Le projet donnera la primauté aux accords d'entreprise. En 2013, le pacte de compétitivité a été signé en aveugle par la CFE/CGC, CFDT et FO. Qu'avons-nous gagné ? En 2015, les 241 embauches en CDI n'ont pas compensé les 851 départs. La qualité de notre travail s'est dégradée au quotidien. Les objectifs ne sont plus atteints et nous voyons de plus en plus de salariés prestataires parmi nous...

Demain, on pourra nous obliger à travailler jusqu'à 12h par jour. Adieu la limite officielle des 10h ! Et cerise sur le gâteau, notre hiérarchie pourra refuser nos congés au dernier moment. Si nous ne sommes pas d'accord, ce sera le licenciement pour faute réelle et sérieuse !

Et tout cela serait de nature à faire baisser le chômage ?

Dégradé aussi le suivi médical pour la majorité des salariés n'occupant pas un poste jugé à risques. Fini le suivi du stress, des souffrances sur le lieu de travail et le dépistage de certaines maladies professionnelles !

Aujourd'hui notre employeur est tenu d'adapter le poste de travail à l'homme, cette loi prévoit exactement le contraire : plus d'obligation de proposer un autre emploi à un salarié en difficulté. Il lui restera la porte !

Le texte de loi facilitera les licenciements économiques, en justifiant une simple baisse locale de production.

Hier, Carlos Ghosn avait retardé le renouvellement de la gamme RENAULT pour amplifier celle de DACIA. Conséquences : une chute de la productivité des usines françaises, cela a d'ailleurs servi d'excellente base à la « négociation » à l'accord de compétitivité. Aujourd'hui, le PDG prépare le terrain pour l'ingénierie : RNTBCI, RTR et RTK montent en puissance et prennent maintenant des projets entiers. Une fois tout en place et bien huilé, la direction pourra s'appuyer légalement sur le nouveau texte de loi Travail pour supprimer des effectifs !

Quant à la limitation des indemnités reçues par un salarié aux Prud'hommes, le recul est hypocrite : au lieu d'avoir un barème imposé, les juges auront un barème recommandé. Faisons confiance à notre patronat pour rapidement transformer en jurisprudence (donc obligation) cette recommandation.



TOUS EN GRÈVE JEUDI 31 Mars ET APPEL À MANIFESTER À PARIS

RDV Place d'Italie à 13h30

**Départ en car à 12h30 depuis la gare routière
avec retour assuré vers le TCR**

Inscrivez-vous pour les cars :



renault31mars@sfr.fr

Par millions, nous dirons notre refus de ce projet de loi.

*Nous défendrons nos revendications :
réduction du temps de travail sans perte de salaire,
droit de veto des représentant-es des travailleurs-ses,
un autre partage des richesses que nous produisons
et qu'une petite minorité d'actionnaires nous vole.*